

Aide-mémoire Encouragement des activités extrascolaires des enfants et adolescents



Ayants droit

Ont accès à cette prestation, les enfants jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, respectivement jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

L'admission (première demande) à ce programme se fait entre 4 et 12 ans (jusqu'à la fin de l'école primaire).

Offre

Chaque personne a droit à une activité de loisirs. Un accompagnement sur plusieurs années est privilégié et la continuité de la prestation de soutien est visée. La promotion des sports de compétition ne fait explicitement pas partie des objectifs de ce programme

En ce qui concerne la durée de l'engagement (surtout en ce qui concerne l'équipement, mais aussi l'adhésion à un club ou autre) il faut trouver une solution optimale. Si possible et si sensé, il ne devrait pas pris un engagement de plus de 6 mois, pour ne pas être liés en cas d'éventuel changement de situation. Après l'admission au programme d'encouragement des activités extrascolaires, un éventuel changement de l'activité doit faire l'objet d'une demande auprès du Secours d'hiver.

Il est important de trouver le meilleur soutien possible pour l'enfant. A cet égard, il convient de veiller à ce qu'il s'agisse d'un engagement durable à long terme. L'enfant doit être très motivé et déterminé. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux besoins, mais de prendre en compte les besoins existants depuis longtemps.

Les frais suivants sont pris en charge:

- Les cotisations d'associations, cours de sport, de musique, de danse, d'artisanat (si possible, leçons en groupes)
- Frais forfaitaires (p. ex. camp/tournoi avec l'association y compris les frais de voyage, d'hébergement, de cours, de brevets et tests de niveau, d'utilisation de la salle, etc.)
- Équipement de sport, danse et plus particulièrement pour la musique, le financement de l'achat ou de la location d'instruments de musique doit faire l'objet d'une demande au Secours suisse d'hiver

Si une activité est trop coûteuse, une alternative appropriée devra être trouvée.

De nombreuses associations, écoles de musique, etc. accordent des rabais aux personnes de condition économique modeste. Des réductions de prix sont aussi souvent accordées si plus d'un enfant d'une famille fait partie de la même association ou d'un même club (rabais fratrie). Cela devrait être clarifié avant de déposer une demande.

Marche à suivre

Première demande: formulaire **«demande de soutien»** y compris toutes les pièces justificatives concernant la situation financière du demandeur et le formulaire **«encouragement des activités extrascolaires des enfants et adolescents»** sont à remettre au Secours d'hiver du canton de résidence du demandeur.

En cas d'admission au programme:

Les factures (selon la description de la première demande) sont à transmettre au secrétariat central du Secours suisse d'hiver Clausiusstrasse 45, 8006 Zurich. Les factures seront directement réglées aux émetteurs des factures (associations, écoles de musique, etc.).

Renouvellement de la demande: tous les deux ans, un nouvel examen de la situation financière est effectué par l'organisation du canton de résidence (même formulaire que pour la première demande).

Conditions

Le Secours suisse d'hiver prend tous les frais de l'activité de loisirs de l'enfant en charge.

Une participation est demandée à la famille. Celle-ci peut être d'ordre financier (environ 10 % de la somme totale) ou sous forme d'un engagement personnel comme une prestation en nature ou une prestation de service non matérielle (motivation, accompagnement, assistance, transport, etc.).

Pour s'inscrire à ce programme (première demande), l'enfant doit, selon son âge, joindre une lettre de motivation ou faire un dessin de motivation.

Restriction

Les ressources financières du Secours d'hiver destinées à l'activité extrascolaire de votre enfant entre 4 et 16 ans ne peuvent pas être garanties sur la totalité de cette période. Le Secours suisse d'hiver fera tout son possible pour que les prestations prévues puissent être fournies à long terme.

Zurich, 15 octobre 2019